

Responsable associatif

RNCP28177 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	335, 332, 330
Formacode(s)	13187
Code(s) ROME	K1403, K1206, K1302, K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/04/2022

Certificateur(s)

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS · SIRET : 19753471200017

Partenaires habilités

22 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 22 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM DE MARTINIQUE	39064039900015	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM EN REGION OCCITANIE	49189213900016	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE DES ARTS ET METIERS	34896746400028	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS DE LA REUNION	44338132200025	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS EN GUADELOUPE	39174243400015	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATION DES ARTS ET METIERS AUVERGNE-RHONE-ALPES	44320628900045	Former et organiser l'évaluation
CNAM BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	34022316300023	Former et organiser l'évaluation
CNAM BRETAGNE - AGCNAM	43411361900119	Former et organiser l'évaluation
CNAM CENTRE-VAL DE LOIRE - AGCNAM	44911357000013	Former et organiser l'évaluation
CNAM GRAND EST	82304134800017	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 22 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp28177-responsable-associatif/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le responsable d'association exerce des fonctions de direction et/ou d'encadrement au sein d'une association ou d'un réseau d'associations, il exerce sa fonction par délégation du conseil d'administration, en lien étroit avec le président et les membres du bureau. Le périmètre de responsabilité s'adapte à la taille de la structure : le responsable d'association dirige soit la structure, soit un service au sein de cette structure, mais les compétences mises en œuvre sont identiques.

Le métier visé par la certification « responsable d'association » est directeur d'une petite association (moins de 9 ETP), ou responsable de service (cadre) dans une association ou réseau associatif plus important. Les responsables associatifs managent de petites associations ou exercent des fonctions d'encadrement dans des associations plus importantes.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le responsable d'association exerce les fonctions suivantes :

- 1) Il dirige l'association/le service et son développement en cohérence avec l'objet social de l'association et en adéquation avec les évolutions de l'environnement socio-économique
- 2) Il assure la gestion administrative et budgétaire de l'association/du service de manière à garantir la pérennité de la structure et son développement
- 3) En tant que directeur/chef de service, il anime et gère une équipe de salariés, de bénévoles et d'adhérents et en tant que représentant institutionnel, il anime un réseau de partenaires
- 4) Il conçoit et conduit des projets de nature diverse afin de mettre en œuvre le projet social de l'association et pour cela s'inscrit dans des logiques de travail en réseau

Blocs de compétences

RNCP28177BC01 — Participation à la définition d'un plan d'action en lien avec le conseil d'administration d'une association et mise en œuvre

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- C2.2- Rédiger un bilan d'activité et financier (construire un plan, donner des éléments d'argumentation, synthétiser)
- C3.3. - Exploiter les sources réglementaires (en utilisant la littérature ou les sites internet spécialisés, en contactant des « experts »...)
- C3.4- Mettre en place un plan de prévention des risques dans les associations du secteur sanitaire et social
- C3.5- Identifier les axes d'évolution de l'association, argumenter des priorités
- C4.1 Mener des entretiens semi-directifs, des actions où se rencontrent salariés et adhérents/usagers
- C4.2- Recueillir, traiter, analyser et transmettre les informations et propositions émanant des adhérents /usagers ainsi que des salariés en créant les supports adéquats (réunions, journal de l'association, site Web...)
- C5- Construire une argumentation politique en lien avec l'objet social de l'association, définir des valeurs afin de mettre en exergue la plus-value associative

Modalités d'évaluation :

- Présentation orale et écrite du déploiement d'un plan d'action stratégique, à partir d'une expérience professionnelle vécue
- Etudes de cas pratiques

RNCP28177BC02 — Gérer l'activité administrative, financière et comptable d'une association

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

- C1.1- Analyser une situation financière et proposer les évolutions adaptées : évaluation des besoins et des ressources
- C1.4 – Mettre en œuvre la tarification des établissements du secteur sanitaire et social, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)
- C2.1- Proposer des solutions d'optimisation des moyens financiers (emprunts, crédits, subventions d'investissement...)
- C2.3 – Gérer la logistique, mobilière et immobilière d'un ou plusieurs établissements ou services du secteur sanitaire et social
- C3.1- Elaborer (ou participer à l'élaboration) du budget prévisionnel

C4.1- Etablir des tableaux de bord pour suivre les dossiers auprès des administrations et faire le suivi budgétaire

C4.2- Suivre les postes de charges, les contrats d'assurance et les affaires juridiques, les conventions

Modalités d'évaluation :

- Présentations orales et écrites d'une expérience de gestion administrative, financière et comptable d'une association

RNCP28177BC03 — Coordonner l'activité d'une équipe de salariés, de bénévoles, des partenaires dans une association

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

C1.1 -

Evaluer les moyens humains et techniques à disposition

C2.1- Analyser les compétences, définir des fiches de poste

C2.2- Construire un plan de formation en adéquation avec les objectifs stratégiques

C4.1- Mettre en place un dialogue permanent avec les équipes et les instances représentatives du personnel par l'organisation régulière de réunions de concertation

C4.2- Repérer les conflits et les gérer, réaliser des médiations

C5.1- Animer des réunions de travail et conduire des entretiens

C5.3 - Reconnaître et valoriser les potentiels des personnes

C8.1- Proposer aux dirigeants bénévoles des formations correspondants à leurs besoins.

Modalités d'évaluation :

- Présentations orales et écrites d'une expérience de gestion d'une équipe de salariés, bénévoles et partenaires
- Etudes de cas pratiques en gestion des ressources humaines (recrutement, gestion de carrière&formation...)

RNCP28177BC04 — Conduire des projets en lien avec l'objet social de l'association

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

C1.1- Réaliser des enquêtes et des entretiens avec le public de l'association

C3.1- Identification des besoins et des attentes des publics concernés

C3.2- Elaborer et animer la conduite d'un projet

C4.2- Monter un dossier de financement

C5.1- Réaliser un tableau de bord commun à tous les partenaires et acteurs

C5.3- Rendre compte aux parties prenantes financeurs

C10.1- Mettre en œuvre les différentes modes de contractualisation, distinguer subvention, marché public et délégation de service, les différents modes de passation d'un marché public et d'une délégation de service public, les conventions de moyens afin de trouver les financements de l'association

Modalités d'évaluation :

- Présentation de projets réalisés dans un cadre professionnel (rapport écrit et présentation orale)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les responsables d'une association travaillent dans une multitude de champs professionnels :

Economie sociale et solidaire, intervention sociale, éducation populaire, animation, développement social, sanitaire et social, médico-social, socio-éducatif, insertion par l'activité économique, socio-culturel, culturel, sportif, action humanitaire, tourisme social, formation, écologie...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce métier est désigné par différents termes selon le secteur d'activité, la culture de l'association et le poste occupé :

- Directeur d'association, adjoint de direction
- Responsable de service : responsable administratif et/ou comptable, comptable unique, responsable de service/secteur, assistantes/attachées de direction exerçant des responsabilités
- Responsable de projet : chef de projet, chargé de développement, chargé d'insertion, coordinateur de réseau

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Selon les lois et décrets qui suivent tout professionnel chargé de la direction d'un ou plusieurs établissements ou

services sociaux ou médico-sociaux doit être titulaire d'une certification de niveau II au moins :

La loi 2002-02 rénovant l'action sociale

Le décret 2007-221 du 19 février 2007 paru au Journal Officiel du 21 février 2007

Les articles D312-176-5 à D312-176-9 et D312-176-11 à D312-176-13 du code de l'action sociale et des familles

Les arrêtés du 7 juin 2007 et du 26 octobre 2007 ;

La circulaire n° DGAS/ATTS/4D/2007/179 du 30 avril 2007 relative à la qualification des professionnels chargés de la direction d'établissements ou services médico-sociaux.

Selon la circulaire n°2012-013 de la CNAF, un directeur de centre social doit être titulaire d'une certification de niveau II au moins.

Ces lois ne concernent par conséquent qu'une partie des activités visées par la certification (celles qui s'exercent dans les services sociaux et médico-sociaux, les centres sociaux)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	1 512 €
Familles professionnelles (FAP)	T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie · tension 5/5 (Très élevée) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	134 193
Jugés difficiles à recruter	53 %
Emplois saisonniers	37 %
Familles professionnelles (FAP)	T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

- l'administrateur général du Cnam ou son représentant,
- quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant,
- deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 406 €
Prise en charge	Branches concernées
7 406 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	21/04/2022
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP13700

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36706

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28177/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	5
Montant total engagé	37 600 €
Coût moyen par dossier	7 520 €
Durée moyenne	407 h
Période	09/2020 – 10/2021
France compétences	35 %
France Travail	32 %
Entreprise	26 %
Reste à charge titulaire	8 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.